

## RUBRIC

### SOMMAIRE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE.....	2
1.1. Identificateur du produit .....	2
1.2. Utilisation identifiées .....	2
1.3. Renseignements concernant le fournisseur .....	2
1.4. N° d'appel d'urgence.....	2
2. IDENTIFICATION DES DANGERS .....	4
2.1. Classification du mélange .....	4
2.2. Elément d'étiquetage .....	4
2.3. Autres dangers.....	4
3. COMPOSITION .....	5
3.1. Mélanges.....	5
4. PREMIERS SECOURS .....	6
4.1. Description des premiers secours.....	6
4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés .....	6
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires. ....	6
5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE .....	6
5.1. Moyens d'extinction.....	6
5.2. Dangers particuliers résultant du mélange .....	6
5.3. Conseil aux pompiers .....	6
6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL.....	7
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence .....	7
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.....	7
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.....	7
6.4. Références aux autres sections.....	7
7. MANIPULATION ET STOCKAGE .....	7
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger .....	7
7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.....	7
7.3. Utilisation finale particulière .....	7
8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE .....	8
8.1. Paramètres de contrôle.....	8
8.2. Contrôles de l'exposition .....	8
9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES .....	9
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles .....	9
9.2. Autres informations .....	9
10. STABILITE ET REACTIVITE .....	9
10.1. Réactivité .....	9
10.2. Stabilité .....	9
10.3. Possibilité de réactions dangereuses .....	9
10.4. Conditions à éviter .....	9
10.5. Matières incompatibles .....	9
10.6. Produits de décomposition dangereux .....	9
11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES .....	10
11.1. Informations sur les effets toxicologiques.....	10
12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES .....	11
12.1. Toxicité .....	11
12.2. Persistance et dégradabilité.....	11
12.3. Potentiel de bioaccumulation .....	11
12.4. Mobilité dans le sol.....	11
12.5. Résultats des tests PBT et vPvB .....	11
12.6. Autres aspects néfastes.....	11
13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION .....	12
13.1. Méthodes de traitement des déchets.....	12
14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT .....	12
14.1. No ONU.....	12
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies .....	12

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE




Nom du produit : RUBRIC

Page 2 sur 15

14.3. Classe de danger concernant le transport .....	12
14.4. Groupe d'emballage.....	12
14.5. Dangers pour l'environnement.....	12
14.7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur .....	12
14.8. Transport en vrac en accord avec l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au recueil IBC .....	12
15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.....	13
15.1. Règlement / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.....	13
15.2. Evaluation de la sécurité chimique .....	13
15.3. Autres prescriptions .....	13
16. AUTRES INFORMATIONS .....	14

Liste des abréviations : disponible en dernière page.

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

	<b>1.1. Identificateur du produit</b>	RUBRIC
	<b>1.2. Utilisation identifiées</b>	Fongicide
GHS08	<b>1.3. Renseignements concernant le fournisseur</b>	CHEMINOVA AGRO FRANCE 19 Bd Eugène DERUELLE 69003 LYON Tel 04 37 23 65 70 Fax 04 76 71 08 46 <b>CheminovaAgroFranceSAS@fmc.com</b>
	<b>1.4. N° d'appel d'urgence</b>	Centre antipoison : <u>Paris</u> : 01.40.05.48.48 <u>Lyon</u> : 04.72.11.69.11 <u>Marseille</u> : 04.91.75.25.25 <u>Lille</u> : 03.25.81.28.22
GHS09		Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi
		
GHS07		

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE  
Nom du produit : RUBRIC

Page 3 sur 15

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification du mélange

Selon la Directive 1999/45/EC Carc3;R40 Rep2;R61 Rep3;R62 Xn;R20 N;R50/53

Selon le règlement CE 1272/2008 Toxique par inhalation: cat. 4 (H332) ; Cancérogène: cat.2 (H351) ; Toxique pour la reproduction: cat.1 B(H360Df) ; Risques pour l'environnement aquatique: Aigus, cat. 1 (H400); chroniques, cat. 1 (H410)

Classification OMS du produit Classe U (Risque aigu peu probable dans les conditions normales d'utilisation).  
 Recommandations de classification 2009

**Dangers pour la santé** Le produit est nocif par inhalation. Il contient du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Une réaction allergique peut survenir. Une exposition chronique à l'epoxiconazole peut entraîner des effets néfastes pour le fœtus et altérer la fertilité. L'epoxiconazole est suspecté d'être cancérogène.

**Dangers pour l'environnement** Le produit est considéré comme toxique pour les organismes aquatiques.

### 2.2. Élément d'étiquetage

Selon le règlement CE 1272/2008

Identificateur du produit Epoxiconazole 125 g/l SC

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mention de danger

H332 Nocif par inhalation.  
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
 H360 Df Peut nuire au fœtus et susceptible de nuire à la fertilité.  
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 EUH208 Contient du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.  
 EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrase (s) SP

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

Conseil de prudence

P261 Eviter de respirer les vapeurs.  
 P273 Eviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.  
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
 P304 + 340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P501 Eliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales

### 2.3. Autres dangers

Aucun des ingrédients du produit ne rencontre les critères pour être PBT ou vPvB

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE  
Nom du produit : RUBRIC

Page 5 sur 15

### 3. COMPOSITION

#### 3.1. Mélanges

##### ▪ Composants dangereux

Nom Chimique	No.CAS / No.EINECS	CLP classification	[%]
Epoxiconazole	133855-98-8 406-850-2	H351: Cancérogène 2 H360Df: Tox. reproduct°1 H411 : Risques environnement aquatique chroniques 2	12 %
Alcools, C16-C18, ethoxylés, propoxylés	68002-96-0	Aucun	20-25 %
Hydrocarbures, C10- C13, aromatiques, < 1% naphthalene Reg. no. 01- 2119451097-39	___ / 922-153-0	H304 : Tox. aspirat° 1 H411: Risques environnement aquatique chroniques 2	10-15 %
Propane-1,2-diol Reg. no. 01- 2119456809-23	57-55-6 200-338-0	Aucun	Max. 13 %
1,2-Benzisothiazol- 3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9	H302: Tox. aiguë 4 H315: Irritat° cutanée 2 H317: Sensi° cutanée 2 H318: Irritat° oculaire 1 H400: Risques environnement aquatique aigus 1	< 1 %

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, voir paragraphe 16.

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

Ne pas attendre que les symptômes se développent. Suivre les procédures expliquées ci-dessous immédiatement. Dans le cas d'ingestion ou de contact avec les yeux, appeler un docteur, un centre antipoison ou un hôpital immédiatement. Décrire le type d'exposition et la condition de la victime.

**Contact avec la peau:** enlever immédiatement tout vêtement et chaussure souillés ou éclaboussés. Rincer abondamment la peau avec de l'eau puis laver la peau avec de l'eau et du savon.

**Contact avec les yeux:** Rincer abondamment à l'eau ou avec une solution ophtalmique, y compris sous les paupières, jusqu'à disparition du produit. Retirer les lentilles de contact après quelques minutes et rincer de nouveau.

**Ingestion:** Ne pas provoquer le vomissement. Rincer immédiatement la bouche puis faire boire de l'eau ou du lait. En cas de vomissement, rincer la bouche et boire de nouveau. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente.

**Inhalation:** En cas de gêne, éloigner immédiatement la victime du lieu d'exposition et lui faire respirer de l'air frais. Garder la personne sous surveillance. Dans tous les cas : contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

### 4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

A notre connaissance, aucun effet négatif chez l'homme n'a été observé. En cas d'administration à haute dose à des animaux, des signes de toxicité ont été notés : dyspnée, perte d'équilibre ou autres troubles du comportement.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Aucun antidote connu n'existe pour traiter les symptômes consécutifs à une exposition à ce produit. Suite à une exposition, prescrire un traitement symptomatique avec suivi de l'état clinique. Un lavage gastrique <sup>et</sup>/ou l'administration de charbon actif pourra être envisagé.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

En cas d'incendie limité, utiliser de la poudre ou du dioxyde de carbone. En cas d'incendie important, utiliser de l'eau pulvérisée ou brumisée. Éviter les jets puissants risquant de répandre le feu. Asperger d'eau les récipients exposés au feu pour les refroidir. S'approcher du feu dans le sens du vent pour éviter les vapeurs dangereuses et les produits de décomposition toxiques. Endiguer la zone pour éviter les écoulements d'eau dans l'environnement.

### 5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Les principaux produits pouvant s'échapper sont volatiles, malodorants, toxiques, irritants et inflammables tels que les oxydes d'azote, le fluorure d'hydrogène, le chlorure d'hydrogène, les monoxyde et dioxyde de carbone et différents composants organiques chlorés et fluorés.

### 5.3. Conseil aux pompiers

Il est conseillé aux pompiers de porter un équipement de protection et un masque équipé d'un filtre pour produits chimiques.

**6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Observer toutes les précautions de protection et de sécurité lors du nettoyage des déversements. Selon la gravité du déversement, cela peut inclure le port de lunettes ou un masque, des gants, des bottes et des vêtements résistants aux produits chimiques. Pour les détails concernant la protection individuelle, se référer au paragraphe 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Il est recommandé de prédéfinir une stratégie à adopter pour la gestion des déversements. Des récipients vides doivent toujours être disponibles pour collecter les déversements accidentels. Réduire<sup>et/ou</sup> éviter la formation de poussière aéroportée. Eviter que le liquide répandu et les eaux de lavage ne pénètrent dans les canalisations d'évacuation, dans les égouts ou dans les cours d'eau. L'eau contaminée doit être collectée puis retirée en vue de son traitement ou de son élimination. Prévenir les autorités locales si un déversement accidentel a pénétré un cours d'eau ou un système du domaine public.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Endiguer le produit avec une matière absorbante inerte tel qu'un liant universel, de la bentonite ou d'autres argiles absorbantes et stocker dans des récipient fermés et étiquetés de façon à ce qu'ils puissent être évacués en toute sécurité, conformément aux réglementations locales. Rincer la zone en utilisant un détergent industriel et beaucoup d'eau.

**6.4. Références aux autres sections**

Pour la lutte contre les incendies, voir paragraphe 5.  
Pour l'élimination, voir paragraphe 13.

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Lors de sa manipulation dans un environnement industriel, il est recommandé d'éviter tout contact physique avec ce produit, si possible au moyen de systèmes fermés équipés de commandes à distance. Les gaz générés doivent être filtrés ou traités. Se laver les mains et la peau découverte au savon après toute manipulation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Pour une protection individuelle, se référer au paragraphe 8. Les personnes travaillant avec ce produit pendant une longue période doivent s'appliquer à minimiser leur exposition au produit. Les femmes enceintes doivent éviter de travailler avec ce produit en raison du risque d'impact de la substance active sur le fœtus.

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Le produit est stable dans les conditions normales de stockage. Stocker à l'abri du gel et de chaleur, à une température comprise entre 5 et 40°C. Conserver le produit dans son récipient d'origine, fermé et étiqueté, dans un endroit frais, sec, à l'abri de la lumière et bien ventilé. Il est recommandé de faire figurer l'inscription 'POISON' sur l'emballage. Conserver à l'écart des aliments et des boissons y compris ceux pour animaux. Tenir hors de portée de tout personnel non-autorisé, enfants et animaux. Il est recommandé de toujours disposer d'un lavabo pour se laver les mains à proximité.

**7.3. Utilisation finale particulière**

Aucune utilisation particulière n'est connue du fournisseur à ce jour.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition A notre connaissance, aucune limite d'exposition n'a été déterminée pour l'epoxiconazole. Toutefois, des valeurs limites définies par des réglementations locales peuvent exister et doivent être respectées.

Propylène glycol	AIHA (USA) WEEL	2010	10 mg/m <sup>3</sup>
	HSE (UK) WEL	2007	8h TWA: 150 ppm total (474 mg/m <sup>3</sup> , vapeur et particules)
Solvant naphta	--	--	100 ppm d'hydrocarbure total est recommandé

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Si le produit est utilisé dans un système fermé, le port de l'équipement de protection personnel n'est pas nécessaire. Ce qui suit est destiné à d'autres situations, lorsque l'utilisation d'un système clos n'est pas possible, ou quand il est nécessaire d'ouvrir le système. Prendre connaissance de la nécessité de disposer d'un équipement ou d'un système de canalisation sécurisé avant ouverture du produit. Les précautions ci-dessous concernent la manipulation du produit non-dilué et la préparation de la bouillie mais peuvent également être suivies lors de l'application de la bouillie. Tenir les personnes non protégées et les enfants à distance de la zone de travail.

Après les travaux, retirer tous les vêtements de travail et les chaussures. Se doucher à l'eau et au savon. Ne porter que des vêtements propres, non souillés, en quittant son travail. Ne pas porter de vêtements souillés.

**Protection respiratoire** L'exposition à des particules aériennes est peu probable en cas d'utilisation normale du produit. Cependant, en cas de production de vapeur ou brouillard, il est conseillé de porter un équipement de protection respiratoire approuvé avec un type de filtre universel, y compris filtre à particules.

**Protection des mains** Porter de longs gants résistants aux produits chimiques de type barrières laminées, caoutchouc butyle ou nitrile. Toutefois, l'utilisation de gants ne confère généralement qu'une protection cutanée partielle. Il est conseillé de limiter le travail manuel et de changer régulièrement de gants. Ne rien toucher avec des gants contaminés. Ils doivent être jetés et ne peuvent être réutilisés. Se laver les mains à l'eau et au savon immédiatement le travail terminé.

**Protection des yeux** Porter des lunettes de sécurité ou un masque facial. Il est recommandé de toujours disposer d'une douche oculaire à proximité sur la zone de travail lorsqu'il y a un risque de contact avec les yeux.

**Protection de la peau** Porter une combinaison ou vêtement appropriés, résistant aux produits chimiques et couvrant la totalité du corps. Dans la majorité des cas où l'exposition ne peut être évité durant une durée limitée, un pantalon imperméable et un tablier résistant aux produits chimiques ou un équipement de protection individuelle sera suffisant. Les équipements de protection individuelle doivent être jetés après usage en cas de contamination. En cas d'exposition prolongée, le port d'une combinaison laminée peut être requis.



## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique / Aspect	Liquide																				
Couleur	Blanc cassé																				
Odeur	Odeur aromatique																				
Seuil olfactif	Non déterminé																				
pH	4,8 à 25°C																				
Température de fusion	< 0°C																				
Point d'ébullition	Non déterminé																				
Point éclair	> 200°C (vase clos de Pensky-Martens)																				
Taux d'évaporation	Non déterminé																				
Solubilité dans l'eau	<b>Epoxiconazole</b> : 7 mg/l à 20°C et pH 7																				
Viscosité	Liquide non-newtonien; la viscosité dépend du taux de cisaillement à 20°C et 12rpm: 1234 mPa.s à 40°C et 12rpm: 1038 mPa.s																				
Température d'inflammation	Non applicable (produit liquide)																				
Inflammabilité (solide/gaz)	Non disponible																				
Pression de vapeur	<b>Epoxiconazole</b> : < 1,0.10 <sup>-5</sup> Pa à 20°C																				
Densité relative	1,04 g/ml (Densité spécifique)																				
Solubilité dans les solvants organiques	Solubilité de l' <b>epoxiconazole</b> , à 20°C, dans : <table border="1" data-bbox="655 972 1102 1256"> <tr><td>n-heptane</td><td>1,0 g/l</td></tr> <tr><td>toluene</td><td>50,0 g/l</td></tr> <tr><td>dichloromethane</td><td>140,0 g/l</td></tr> <tr><td>ethanol</td><td>36,0 g/l</td></tr> <tr><td>n-octanol</td><td>15,0 g/l</td></tr> <tr><td>acetone</td><td>180,0 g/l</td></tr> <tr><td>ethyl acetate</td><td>110,0 g/l</td></tr> <tr><td>diethyl ether</td><td>18,0 g/l</td></tr> <tr><td>acetonitrile</td><td>110,0 g/l</td></tr> <tr><td>1,2-dihydroxypropane</td><td>13,0 g/l</td></tr> </table>	n-heptane	1,0 g/l	toluene	50,0 g/l	dichloromethane	140,0 g/l	ethanol	36,0 g/l	n-octanol	15,0 g/l	acetone	180,0 g/l	ethyl acetate	110,0 g/l	diethyl ether	18,0 g/l	acetonitrile	110,0 g/l	1,2-dihydroxypropane	13,0 g/l
n-heptane	1,0 g/l																				
toluene	50,0 g/l																				
dichloromethane	140,0 g/l																				
ethanol	36,0 g/l																				
n-octanol	15,0 g/l																				
acetone	180,0 g/l																				
ethyl acetate	110,0 g/l																				
diethyl ether	18,0 g/l																				
acetonitrile	110,0 g/l																				
1,2-dihydroxypropane	13,0 g/l																				
Coefficient de partage n-octanol/eau	<b>Epoxiconazole</b> : log K <sub>ow</sub> = 3,44 <b>Solvant naphta</b> -certains des principaux composants: log K <sub>ow</sub> = 4,0 - 4,4 à 25°C (modèle de calcul)																				
Température d'auto-inflammation	231°C																				
Propriétés explosives	Non explosif																				
Propriétés oxydantes	Non oxydant																				

### 9.2. Autres informations

Miscibilité	Le produit est émulsionnable dans l'eau.
Inflammabilité ou autres limites explosives	<b>Solvant naphta</b> : Limite d'inflammabilité inf.: 0,6 vol% (≈0,6 kPa) Limite d'inflammabilité sup.: 7,0 vol% (≈7,0 kPa)

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

<b>10.1. Réactivité</b>	A notre connaissance, aucune réaction particulière n'est attendue.
<b>10.2. Stabilité</b>	Le produit est stable à température ambiante.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucune réaction dangereuse connue.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	L'échauffement du produit peut entraîner la production de vapeurs irritantes et nocives.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Aucune matière incompatible connue.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Se référer au sous-paragraphe 5.2.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Le produit est nocif par inhalation. Il est considéré comme moins nocif par ingestion ou contact avec la peau. Il doit être manipulé avec soin, comme tout produit chimique. La toxicité aiguë du produit est estimée :

- \* **par ingestion (rat)** DL<sub>50</sub>: > 2000 mg/kg (méthode OCDE 425)
- \* **par contact cutané (rat)** DL<sub>50</sub> : > 2000 mg/kg (méthode OCDE 402)
- \* **par inhalation (rat)** CL<sub>50</sub> : > 2,12 mg/l/4h (méthode OCDE 403)

Irritation de la peau Le produit n'est pas irritant pour la peau (méthode OCDE 404).

Irritation des yeux Le produit est non irritant pour les yeux (méthode OCDE 405).

Sensibilisation cutanée Le produit est non-sensibilisant (méthode OCDE 406). Cependant, il contient du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, qui est un sensibilisateur allergique.

Risque par aspiration Le produit ne présente pas de risque par aspiration.

#### Toxicité chronique

Effet mutagène **Epoxiconazole** Il n'est pas mutagène (2 études sur cellules ovariennes d'hamster chinois (méthodes FIFRA 84.2 et OCDE 473)).

**Solvant naphta, 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one** Pas d'effet mutagène.

Cancérogénicité **Epoxiconazole** Des augmentations de développement de tumeurs ont été observés à des doses d'epoxiconazole qui engendrent également un poids corporel significativement plus faible (méthode OCDE 451 et 452).  
**Solvant naphta** IARC considère que les preuves d'effets cancérogènes imputés aux solvants issus du pétrole sont insuffisantes. Le solvant naphta ne contient pas d'hydrocarbures aromatiques identifiés comme cancérogènes en quantité pertinente.

Des études à court terme et une prise en compte de la structure de la molécule ont montré que le 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one ne présente pas de risque cancérogène pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction **Epoxiconazole** Une augmentation du nombre de chiots mort-nés ou décédant précocement a été observée (méthode OCDE 416). Six études sur la tératogénéicité ont montré des déformations squelettiques (méthode OCDE 414).

**Solvant naphta** Il ne devrait pas causer d'effets nocifs sur la reproduction (mesures sur produits similaires; méthode OCDE 414).

**1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one** Aucune augmentation de la sensibilité de la progéniture n'a pas été mise en évidence. Les effets sur le développement consistaient à un léger retard d'ossification.

STOT - Exposition unique **Solvant naphta** Les vapeurs peuvent être irritantes pour l'appareil respiratoire et peuvent être à l'origine de maux de tête et malaises.

STOT - Expositions répétées **Epoxiconazole** Organe-cible: foie-DMENO: 270 ppm (21-24 mg/kg pc/jour) dans une étude de 90 jours chez le rat. A ce niveau d'exposition, une hypertrophie des cellules hépatiques est observée (méthode OCDE 408).

**Solvant naphta** Les solvants organiques sont généralement suspectés de causer des dommages irréversibles sur le système nerveux en cas d'expositions répétées. Un contact cutané prolongé <sup>et/ou</sup> répété peut dessécher la peau, entraînant de possibles irritations et dermatites. Une exposition orale répétée n'est pas susceptible de causer des effets aux niveaux d'exposition correspondant aux critères de classification (mesures sur produits similaires; méthode OCDE 413 et 452).

Symptômes/effets aigus et différés A notre connaissance, aucun signe d'effets indésirables chez l'homme n'a été reporté. En cas d'administration à haute dose aux animaux, les signes de toxicité comprenaient dyspnée, perte d'équilibre et perturbation du comportement.

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Le produit est très toxique pour les organismes aquatiques et les insectes. Il peut être nocif pour les oiseaux. Il n'est pas toxique pour les vers de terre, les macro- et micro-organismes du sol.

#### Poissons

Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*) CL<sub>50</sub>, 96 h : 1,1 mg/l

#### Invertébrés

Daphnies (*Daphnia magna*), CE<sub>50</sub>, 48 h : 0,63 mg/l

#### Algues

Algues vertes (*Pseudokirchneriella subcapitata*), CE<sub>50</sub>, 72h: > 0,98 mg/l  
(*Desmodesmus subspicatus*), CE<sub>50</sub>, 72h: 8.78 µg/l

#### Plantes

Lentilles d'eau (*Lemna sp.*), CE<sub>50</sub>, 7 jours : 90,7 µg/l

#### Vers de terre

*Eisina foetida foetida*, CL<sub>50</sub>, 28 jours : > 1000 mg/kg sol

#### Abeilles

Abeilles (*Apis mellifera*), DL<sub>50, contact</sub>, 96 h : > 200 µg/abeille  
DL<sub>50, oral</sub>, 96 h : > 200 µg/abeille

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Epoxiconazole** Il n'est pas facilement biodégradable. La durée de demi-vie varie de quelques mois à quelques années en sol aérobie en fonction des circonstances. Il peut s'accumuler dans le sol en cas d'applications consécutives sur plusieurs années.

**Alcool éthoxylé propoxylé** Il est facilement biodégradable.

**Solvant naphta** Il est facilement biodégradable selon des mesures conduites en accord avec les recommandations OCDE. Cependant, il n'est pas toujours rapidement dégradé dans l'environnement. Sa vitesse de dégradation dépend des circonstances.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Se référer à la section 9 pour le coefficient de partage n octanol/eau.

**Epoxiconazole** Il possède un potentiel de bioaccumulation modéré mais est rapidement excrété. Le facteur de bioaccumulation est de 70 chez la truite arc-en-ciel.

**Alcool éthoxylé propoxylé** Dans une certaine mesure, il doit être considéré comme ayant un potentiel de bioaccumulation. Aucune donnée exacte n'est disponible.

**Solvant naphta** Il est potentiellement bioaccumulable en cas d'exposition continue maintenue. La plupart des composants peuvent être métabolisés par beaucoup d'organismes. Les facteurs de bioaccumulation de certains d'entre eux sont compris entre 1200 et 3200 (modèle de calcul)

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Epoxiconazole** Il est peu mobile dans le sol. L'absorption du sol dépend du type de sol et des conditions.

**Alcool éthoxylé propoxylé** Il n'est pas mobile dans le sol. Les produits de dégradation sont mobiles dans le sol mais sont rapidement biodégradés.

**Solvant naphta** Il n'est pas mobile dans l'environnement mais il est volatile : il s'évapore dans l'air en cas de libération dans l'eau ou à la surface du sol. Il flotte et peut migrer vers les sédiments.

### 12.5. Résultats des tests PBT et vPvB

Aucune des ingrédients du produit ne rencontre les critères pour être PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres aspects néfastes

Aucun autre risque pertinent sur l'environnement n'est connu.

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Produit

Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

##### Emballages contaminés

Vider, rincer 3 fois (ou utiliser une alternative équivalente) et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

##### Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/IMDG/IATA/ICAO classification

#### 14.1. No ONU

3082

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Epoxiconazole, alkyl(C3-C6)benzènes et alcools, C16-C18, ethoxylé, propoxylé)

#### 14.3. Classe de danger concernant le transport

9

#### 14.4. Groupe d'emballage



III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin

#### 14.7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Ne pas déverser dans l'environnement.

#### 14.8. Transport en vrac en accord avec l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Le produit n'est pas transporté dans des conteneurs en vrac.

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### 15.1. Règlement / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Tous les ingrédients sont couverts par la législation européenne sur les produits chimiques

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de sécurité chimique n'a pas encore été réalisée.

### 15.3. Autres prescriptions

Porter des gants et un vêtement de protection pendant les phases de mélange et chargement.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. (Directive 1999/45/CE, article 10, n° 12)

**Protection des travailleurs** : réglementation française

Maladies professionnelles : Code de la sécurité sociale, articles L 461.1 à L 461.7. Voir tableaux des maladies professionnelles (R 461-3) régulièrement mis à jour par décrets, publié aux J.O.

Prévention médicale : Code du travail

- article R 234.9 et 10 (femmes)
- article R 234.16/20/21 (jeunes travailleurs)
- articles R 231-35 et 38 (formation)

Arrêté du 08/10/1990 (travail temporaire)

#### **Délai de réentrée :**

En matière de protection des travailleurs, l'arrêté du 4 mai 2017 précise le délai de réentrée suivant sur les parcelles traitées: délai minimum de 48 heures après la fin de la pulvérisation.

#### **Protection de l'environnement :**

Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) :

- rubrique ICPE avant le 01/06/2015 : 1172
- rubrique ICPE à partir du 01/06/2015 : 4510

## 16. AUTRES INFORMATIONS

**Changement à noter dans les fiches de sécurité** De nombreux changements ont été effectués afin que cette fiche de sécurité soit conforme à la réglementation 453/2010. Cependant, cela n'entraîne aucune nouvelle information essentielle concernant les propriétés dangereuses.

Cette fiche a été mise à jour selon le règlement CE 1272/2008.

### Intégralité des phrases de risques mentionnées dans les paragraphes 2 et 3

<b>Phrases de risque</b> <i>selon la Directive 1999/45/EC</i>	R20	Nocif par inhalation.
	R22	Nocif en cas d'ingestion.
	R38	Irritant pour la peau.
	R40	Effet cancérogène suspecté – preuves insuffisantes.
	R41	Risque de lésions oculaires graves.
	R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
	R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
	R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
	R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
	R62	Risque possible d'altération de la fertilité.
	R61	Peut nuire au fœtus
	R65	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
	R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
	<b>Phrases de risque</b> <i>selon le règlement CE 1272/2008</i>	H302
H304		Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315		Provoque une irritation cutanée.
H317		Peut provoquer une allergie cutanée.
H318		Provoque des lésions oculaires graves.
H332		Nocif par inhalation.
H351		Susceptible de provoquer le cancer.
H360Df		Peut nuire au fœtus et susceptible de nuire à la fertilité.
H400		Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410		Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411		Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.	
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.	
<b>Conseils à suivre</b>	Ce produit doit être manipulé uniquement par des personnes conscientes de ses propriétés dangereuses et connaissant les précautions de sécurité requises	

Les renseignements fournis dans cette fiche de sécurité sont exactes et fiables mais les utilisations de ce produit varient et des situations non envisagées par Cheminova A/S peuvent exister.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes spécifiques à des applications particulières.

Cette fiche complète les notices d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.

**Liste des abréviations**

AIHA American Industrial Hygiene Association	
CAS Chemical Abstracts Service	
CE <sub>50</sub> 50% Concentration induisant un effet	
CIRC Centre international de Recherche sur le Cancer	
CL <sub>50</sub> 50% Concentration létale	
CLP Classification, Labelling and Packaging	
DL <sub>50</sub> 50% Dose létale	
DMENO Dose Minimale avec Effet Nocif Observé	
DPD Dangerous Preparations Directive	
DSD Dangerous Substance Directive	
EC ou CE Communauté Européenne	
EINECS European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances	
FIFRA Federal Insecticide, Fungicide and Rodenticide Act	
HSE Health & Safety Executive, UK	
IBC Recueil international de règles sur les transporteurs de produits chimiques	
ICPE Installations Classées pour la protection de l'environnement	
MAK Maximale Arbeitsplatz-Konzentration	
	Ensemble des règles de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) pour la prévention de la pollution maritime
	MARPOL
	N.s.a. Non spécifié ailleurs
	OCDE Organisation de Cooperation et de Développement Economiques
	OMS Organisation Mondiale de la Santé
	PBT Persistant, Bioaccumulatif, Toxique
	p.c. Poids Corporel
	Phrases R Phrases de risque
	Phrases S Phrases de sécurité
	Phrases SP Phrases de précaution de sécurité
	SC Suspension Concentrée
	STOT Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles
	TWA Time Weighed Average
	vPvB très Persistant, très Bioaccumulatif
	WEEL Workplace Environmental Exposure Limit
	WEL Workplace Exposure Lim it